

# Domaine Public

1 7 5 9

Edition PDF  
du 10 décembre 2007

Les articles mis en ligne  
entre le 4 et  
le 9 décembre 2007

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Un point de vue  
réformiste en  
toute indépendance  
depuis 1963,  
désormais interactif  
et en continu sur  
**domainepublic.ch**

## Dans ce numéro

### **La politique suisse pour les nuls, en attendant le 12**

Le gouvernement est une équation mathématique  
(Alex Dépraz)

### **Au parlement cette semaine**

Dimanche et cannabis, parmi bien d'autres choses  
(Jean-Daniel Delley)

### **Les aléas de l'électricité en liberté**

Quand la Suisse cherche à maintenir un privilège  
tout en libéralisant (Albert Tille)

### **Un détour inutile par la Constitution pour réformer l'assurance maladie**

Quand le parlement ne fait pas son travail  
(Jean-Daniel Delley)

### **Ferdinand Lecomte, militaire et radical vaudois**

Sa vie et son oeuvre méritaient amplement un  
colloque (Invité: Pierre Jeanneret)

### **Retour en Suisse ou histoire de bourgeoisie occidentale**

Une carte postale de l'aéroport de Genève-Cointrin  
(Charlotte Robert)

## La politique suisse pour les nuls, en attendant le 12

### *Le gouvernement est une équation mathématique*

Alex Dépraz (07 décembre 2007)

La politique suisse, c'est simple comme bonjour. Prenons comme exemple au hasard l'élection du Conseil fédéral. C'est l'Assemblée fédérale, soit la réunion des deux Chambres, qui élit le gouvernement lors de la session qui suit le renouvellement du Conseil national. Traditionnellement, le deuxième mercredi: nous y sommes presque, ce sera le 12 décembre.

La composition de ce gouvernement se définit par une formule algébrique, autrefois qualifiée de magique, qui permet de répartir les sept fauteuils. Cela peut aussi être comparé à une course de ski: les trois partis arrivés les premiers aux élections ont chacun deux points, pardon deux sièges, et le quatrième obtient le dernier fauteuil. L'UDC a coupé la ligne

d'arrivée en tête et a donc droit à deux sièges. De même, pour le PS, qui a sauvé sa 2ème place malgré quelques fautes de trajectoire.

Pour la 3ème place, c'est plus compliqué: le PDC a 46 sièges et le PRD 43. Mais, les radicaux ont quasiment absorbé leurs cousins libéraux, qui ont 4 sièges, ce qui les replace en 3ème position. Le PDC s'est allié aux verts libéraux et aux évangéliques pour obtenir 52 députés. Le PDC peut donc prétendre à une place sur le podium et va revendiquer un deuxième siège, au détriment de l'actuel 3ème, le PRD. Mais, au milieu de la législature: normal, puisqu'ils sont presque à égalité. Et, comme un grand Valaisan (Darbellay) risque de remplacer un autre grand Valaisan, on ne verra pas trop le changement.

Les verts sont arrivés en 5ème position, malgré une belle seconde manche. Comme le président du PS, on ne comprend donc pas pourquoi ils revendiquent un siège au Conseil fédéral au détriment de ceux qui sont arrivés en tête. Même s'ils ont des mathématiciens dans leurs rangs, les écologistes n'ont rien compris à la politique pour les nuls ni au ski.

Ah, une chose. Si vous pensez que la politique, c'est de savoir comment financer les retraites d'une population vieillissante, comment régler les rapports sociaux dans une société virtuelle et interconnectée, ou comment faire vivre ensemble une population toujours plus nombreuse sur un territoire exigü, vous vous trompez de boutique.

## Au parlement cette semaine

### *Dimanche et cannabis, parmi bien d'autres choses*

Jean-Daniel Delley (06 décembre 2007)

La solution adoptée par le Parlement fâchera celles et ceux pour qui le principe du repos dominical est intangible (DP 1756). Pourtant la compétence accordée aux cantons d'autoriser l'ouverture des magasins quatre fois par an au maximum et sans justification particulière met fin à une situation peu satisfaisante. La preuve d'un «*besoin urgent*», qui selon le

droit actuel permet une ouverture dominicale, a donné lieu en effet à des contorsions interprétatives (DP 1730).

La nouvelle règle laisse toute liberté aux cantons et tous n'en feront pas usage. C'est une bonne chose dans la mesure où la demande et les besoins diffèrent d'une région à l'autre. Et l'on est en droit de douter que la lutte contre la frénésie

d'achat passe par l'instrument réglementaire, alors que le consommateur helvétique peut facilement passer les frontières pour assouvir ses besoins.

Les travailleurs du dimanche bénéficieront d'un salaire augmenté de 50% et d'un jour de repos. Par contre le parlement n'a pas su saisir l'occasion de lier cette possibilité d'ouverture à

l'obligation pour les commerçants de signer une convention collective de travail. Cette condition aurait été nécessaire dans un secteur où les salariés – en fait essentiellement des salariées – sont tout à la fois peu organisés et mal payés. La majorité bourgeoise et conservatrice a refusé un compromis raisonnable et ne devra pas s'étonner si le référendum est lancé.

L'initiative populaire pour la dépénalisation de la consommation de cannabis a donné lieu à un débat peu original. Les prohibitionnistes

persistent à croire qu'ils accomplissent leur tâche politique en roulant les mécaniques et refusent d'écouter les professionnels de la toxicomanie.

La loi actuelle interdit la culture, le commerce, la possession et la consommation de cannabis. Parce qu'elle est inapplicable, elle reste sans effet sur les pratiques. Par contre elle surcharge police et tribunaux qui, devant l'ampleur du phénomène, sont condamnés à l'arbitraire.

Il n'est pas question de faire de l'angélisme. Le cannabis est un

produit psychotrope qui peut avoir des effets nocifs sur la santé. En dépénaliser la consommation, ce n'est pas banaliser ce phénomène de société, ni donner un signe négatif à la jeunesse. La fermeté, plutôt que de se limiter à une criminalisation sans effet, passe d'abord par une politique de prévention et de contrôle strict à l'égard des jeunes. Ce qui se fait pour le tabac et l'alcool ne serait donc ni possible ni souhaitable pour le cannabis? Il y a fort à craindre que le sentiment de bonne conscience l'emporte sur la volonté d'agir de manière efficace.

## Les aléas de l'électricité en liberté

*Quand la Suisse cherche à maintenir un privilège tout en libéralisant*

Albert Tille (08 décembre 2007)

**Le débat passionné sur la libéralisation du marché de l'électricité du début du millénaire a disparu de la scène médiatique. Mais tout reste à faire. L'entrée en vigueur de la loi sur l'électricité exige de délicats ajustements. Les négociations avec Bruxelles s'annoncent difficiles. Le prix de l'électricité et la sécurité de l'approvisionnement représentent cependant l'enjeu de ces tractations en coulisse.**

Libéraliser le marché de l'électricité, c'est, pour l'essentiel, ouvrir à tous l'accès au réseau. Les propriétaires des lignes doivent autoriser le passage de l'électricité produite

par d'autres. Comme sur les routes, la circulation doit être encadrée par des règles. Qui aura la priorité? Quel sera le montant du péage? Qui va décider d'adapter le réseau au volume du trafic? Dans *Les controverses de l'énergie* (coll. *Le Savoir suisse*) Franco Romerio décrit les solutions plus ou moins heureuses apportées à ces questions dans les pays pionniers de la libéralisation. Il relève aussi l'indispensable coordination des échanges internationaux, puisque le réseau est interconnecté à l'échelle du continent.

La nouvelle loi sur l'électricité, qui devrait entrer en vigueur au 1er janvier prochain, définit l'organisation du marché suisse

de l'électricité (DP 1705). Une Commission de l'électricité, composée de cinq à sept membres désignés par le Conseil fédéral, sera responsable du bon fonctionnement du marché. En suivant des règles qui devront encore être fixées par ordonnances, elle devra surveiller de près la gestion des propriétaires du réseau. Elle se prononcera sur le prix d'accès pour le transport du courant et s'assurera que cette rémunération soit utilisée au mieux pour assurer un fonctionnement économe mais sans faille. Le revenu des redevances d'accès doit également permettre des investissements nouveaux pour répondre aux besoins des utilisateurs et éviter les goulets

d'étranglement. Paradoxalement, la libéralisation implique un renforcement du contrôle centralisé par un organe paraétatique. La sécurité de l'approvisionnement et pour une bonne part le prix de l'électricité dépendront de l'action des membres de la commission. Le surveillant des prix aura également son mot à dire. Mais qui s'intéresse aujourd'hui au nom de ces cinq ou sept futurs responsables? Le débat sur l'électricité a passé de mode.

La négociation avec Bruxelles, qui vient de commencer après une longue valse hésitation des autorités helvétiques (DP 1661), ne sera pas simple. La Suisse détient un trésor avec

ses barrages qui peuvent fournir une énergie de pointe extrêmement précieuse. Son réseau, au centre de l'Europe, lui assure également des revenus confortables d'une centaine de millions d'euros par année. La libéralisation du marché européen représente à première vue une aubaine. Mais nos électriciens y pénétreraient forcés, le dos au mur. Ils demandent ni plus ni moins qu'une exception à ce qui fait le cœur même de la réforme: le libre accès au réseau. Ils bénéficient aujourd'hui d'un accès prioritaire aux lignes qui transportent le courant des centrales nucléaires françaises. Avec la libéralisation décidée par Bruxelles, cette priorité doit disparaître. L'accès au

réseau est réglé par le jeu de l'offre et la demande. Cette mise aux enchères permanente, 24 heures sur 24, provoque une colossale variation des prix de 30 centimes à 17 francs par mégawatt/heure. La réglementation européenne peut donc entraîner une explosion du coût d'accès au courant nucléaire en provenance de France. Berne demande donc une dérogation et le maintien des contrats entre la Suisse et EDF. Mais que reste-t-il de la libéralisation si son principe même est contesté?

Franco Romerio, *Les Controverses de l'énergie*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne 2007

## Un détour inutile par la Constitution pour réformer l'assurance maladie

*Quand le parlement ne fait pas son travail*

Jean-Daniel Delley (09 décembre 2007)

La révision de la loi sur l'assurance maladie n'avance guère. Depuis son rejet du projet gouvernemental en 2003 (DP 1727), le parlement tourne en rond, se contentant de proroger des mesures provisoires. Dernière décision en date, la prolongation pour deux ans du gel de l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux.

L'UDC s'est invitée au débat avec une initiative populaire qui promet des primes plus basses grâce à des coupes dans le catalogue des prestations remboursées. Cette proposition

n'a aucune chance devant le peuple. Néanmoins le parlement a cru bon de lui soumettre un contre-projet constitutionnel où figureraient deux revendications de longue date des assurances: la fin de l'obligation pour les caisses de contracter avec tous les prestataires de soin reconnus; le financement moniste des hôpitaux qui attribuerait aux caisses les subventions cantonales, aujourd'hui versées aux établissements hospitaliers.

Ce contre-projet n'a pas plus de chance en votation que

l'initiative de l'UDC, puisque médecins, assurés et cantons s'y opposent vigoureusement. Par ailleurs ancrer dans la Constitution des principes que le parlement se montre incapable de concrétiser dans la loi ne constitue qu'une fuite en avant. Les assurés attendent de l'assurance maladie qu'elle garantisse des soins de qualité à des coûts raisonnables. Les mesures provisionnelles dont se contente depuis des années le législateur ne touche pas à l'essentiel. Plutôt que de décourager les jeunes à embrasser la carrière médicale en gelant l'ouverture de

nouveaux cabinets, les députés pourraient enfin promouvoir des modèles alternatifs de

soins – en particulier le «*managed care*» –, qui garantissent la qualité des

prestations tout en assurant un meilleur contrôle des coûts.

## Ferdinand Lecomte, militaire et radical vaudois

### *Sa vie et son oeuvre méritaient amplement un colloque*

Invité: Pierre Jeanneret (04 décembre 2007)

Qui, aujourd'hui, connaît le nom de Ferdinand Lecomte (1826-1899)? Ce personnage hors du commun, aux intérêts multiples, constitue pourtant une clef d'accès tout à fait intéressante à l'histoire militaire et politique de son temps, alors intimement liée à celle du radicalisme. C'est donc avec raison que, conjointement, le Cercle démocratique de Lausanne et le Centre d'étude et de prospective militaires (sis au Centre Général Guisan à Pully) viennent de lui consacrer un riche colloque le 1er décembre.

Avant de sombrer dans l'oubli, Lecomte eut son heure de gloire. Ses écrits militaires lui assurèrent une éphémère renommée dans l'Europe entière. Il fut le premier biographe du général Jomini (1779-1869), le «*devin de Napoléon*», alors considéré comme le plus grand stratège de son temps. Hélas, l'admiration sans bornes que Lecomte vouait à son maître l'amena à rédiger une œuvre hagiographique, probablement en partie sous la dictée de Jomini lui-même, fort soucieux de l'image qu'il laisserait à la postérité. Image qui avait été écornée par sa «*trahison*» de 1813: il avait passé du service de Napoléon à celui du tsar.

Autre épisode moins connu: le grand Vaudois (auquel sa ville natale, Payerne, consacre actuellement une intéressante exposition) n'avait pas hésité, en 1804, à proposer purement et simplement à Bonaparte le rattachement de la Suisse à la France! Ses schémas jominiens empêchèrent par ailleurs Lecomte de comprendre l'œuvre de Clausewitz, qui introduisait pourtant une véritable révolution copernicienne dans la pensée stratégique.

Passionné par la chose militaire, lui-même colonel divisionnaire (alors le plus haut grade dans l'armée suisse), Lecomte rêvait de connaître le vent du boulet. Après des tentatives avortées lors de la guerre du Sonderbund en 1847, de la campagne d'Italie en 1859, il put enfin observer de près un conflit armé, lors de la guerre de Sécession américaine. Il faut dire que ce radical progressiste, ce républicain convaincu était mû aussi par de solides convictions pro-nordistes et anti-esclavagistes ...au contraire de son idole Jomini, monarchiste réactionnaire et favorable à la Confédération sudiste! Historien militaire auquel on peut certes reprocher sa hâte à publier et sa prolixité, Lecomte

a laissé un ouvrage important sur la guerre civile américaine de 1861-65: il a pressenti que les nouveautés techniques (bateau cuirassé, ballon d'observation, mais surtout télégraphe et chemin de fer) allaient changer la nature même de la guerre moderne. Il a laissé aussi des analyses – plus ou moins lucides – sur les «*guerres prussiennes*», comme les appelait l'ex-DDR (Danemark 1864, Autriche 1866, France 1870). Au plan suisse, il a fondé et dirigé la Revue militaire suisse. Il s'est intéressé – pour s'y opposer – aux fortifications alors à la mode, dénonçant leur double vice originel: elles sont vite obsolètes, du fait des progrès de l'artillerie, et surtout elles risquent d'induire un esprit «*ligne Maginot*» qui expliquera en partie la défaite française de juin 1940.

Mais cet écrivain infatigable fut aussi l'un des piliers du radicalisme vaudois, alors à son apogée: c'est l'époque de Druey, Delarageaz, puis de Ruchonnet. Lui-même se disait membre de la «*coterie gouvernementale*». Ses incontestables qualités personnelles, son ardeur au travail, mais aussi le «*piston*» (notamment de Delarageaz) lui permirent, à côté de sa carrière

militaire, d'occuper diverses charges civiles de haut commis de l'Etat: bibliothécaire cantonal, chancelier de l'Etat de Vaud et secrétaire du Grand Conseil.

Journaliste au *Nouveliste radical*, il fut encore, en 1851, le fondateur de *La Guêpe*, journal satirique «charivariste» (adjectif bien sûr inspiré du fameux *Charivari* illustré par Daumier). Les lithographies étaient de François Bocion, lui aussi radical, plus célèbre pour ses vues du lac Léman. L'échec de la campagne de *La Guêpe* contre les incompatibilités électorales, acceptées en votation populaire, peut

cependant servir de cas d'école dans l'histoire du journalisme: il révèle les limites du fameux «pouvoir de la presse».

En bref, étudier la vie et l'œuvre de Lecomte, c'est donc pénétrer les arcanes de ce qui n'était pas encore un parti au sens moderne du terme, mais un ensemble de réseaux. A cet égard, il faut saluer l'impressionnant travail accompli par Olivier Meuwly. Alors que l'histoire du parti radical vaudois, et même suisse, s'est longtemps caractérisée par ses lacunes et l'absence d'ouvrages sérieux (hormis ceux d'André Lasserre sur Druey), les publications successives de ce dynamique

chercheur, dont les profondes sympathies politiques pour l'objet de son étude n'excluent pas un esprit critique toujours en éveil, nous éclairent sur Ruchonnet, Delarageaz, la société d'étudiants *Helvetia*, ou encore les crises du radicalisme helvétique à la fin du XIXe siècle. Le Grand Vieux Parti a largement fait l'histoire de ce canton, avant de s'immobiliser dans son conservatisme et, trop souvent, de se muer en agence de distribution de bonnes places et prébendes. Une lacune historiographique se comble, permettant une meilleure connaissance de ce pays.

## Retour en Suisse ou histoire de bourgeoisie occidentale

### *Une carte postale de l'aéroport de Genève-Cointrin*

Charlotte Robert (05 décembre 2007)

**La plupart des voyages se passent très bien; c'est quand on rentre que les problèmes commencent, juste quand on se sent à la maison et qu'on baisse la garde.**

Cointrin, dimanche soir. Ma valise arrive sur le carrousel sans trop se faire attendre. Surprise: la poignée escamotable, qui permet de la tirer, est coincée et on ne peut plus la faire sortir. Je sais déjà ce que cela va me coûter: 60 francs de prise en charge plus la réparation. Je décide donc d'aller au litige-bagages.

Comme il faut presque m'accroupir pour tirer ma

valise, le chariot est tout indiqué. Deuxième surprise: il faut introduire une pièce d'un franc pour le libérer. Je regarde autour de moi: ces gens de toutes les couleurs qui viennent de Londres, d'Abu Dhabi, de Madrid, ils ont tous une pièce d'un franc. Sauf moi. Je me sens vraiment sortie de la brousse.

Pour aller chercher le chariot, je laisse ma valise près du carrousel. Ouh-la-la, cela ne se fait pas. Tout de suite un douanier sort de sa guérite rouge pétant pour m'ordonner de prendre ma valise. Je lui explique mon problème et lui tends la monnaie en lui demandant de bien vouloir me

la changer contre une pièce d'un franc.

Non, il n'a pas 1 franc, ce n'est pas dans ses attributions, lui il est de la douane, pas de l'aéroport, etc. Ce genre de réponse irresponsable et à vous faire immédiatement rebrousser chemin ne manque pas de me mettre en colère. Je lui lance une diatribe sur le manque d'hospitalité suisse que toute la halle à bagages a pu entendre. D'autres retours au pays, catastrophiques, me reviennent en mémoire. A la fin, je le menace d'écrire un article, ce que je m'empresse de faire.

Mais le douanier a gagné et je

dois traîner ma valise, à demi accroupie, jusqu'au litige-bagages qui, pour rendre les choses plus agréables, n'est pas de plain-pied mais au sommet d'une dizaine de marches. Je dois donc hisser ma valise en haut de l'escalier pour pouvoir montrer le dégât.

A partir de là, les choses sont mieux allées. Je passe la douane tout droit, alors que j'étais sûre que mon douanier allait s'offrir le plaisir de m'emm... Je monte dans le train et je m'assieds dans le wagon-restaurant, à l'étage

inférieur, en laissant ma valise dans l'entrée. Attention, cela ne se fait pas. Un employé me l'explique mais il a la gentillesse de me la porter à l'intérieur du restaurant. C'est un Iranien.

Les deux sommeliers – une Chinoise et un Indien – me reçoivent très aimablement. Malheureusement mes connaissances de suisse-allemand sont insuffisantes pour que nous puissions nous comprendre. Le français n'est depuis longtemps plus une exigence pour travailler au

wagon-restaurant; je me rabats sur l'anglais qui marche toujours. La Chinoise est arrivée en Suisse pour faire l'école hôtelière d'Engelberg, puis deux ans d'apprentissage de l'allemand à Berne, puis elle s'est trouvé du travail. L'Indien est un Tamoul du Sri Lanka. Là je me sens vraiment en Suisse, d'autant plus qu'après une demi-heure, le haut-parleur nous annonce qu'un train régional est sur la voie et que notre convoi est obligé de le suivre et d'aller à son allure.